

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2013

Le seize Décembre deux mille treize, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, M. Guillaume GENDRAUX Adjoint, Mme Sylvie COUTEAU Adjoint, M. Christian GRIPPON, Mme Odile BOSSERT, M. Patrick COIRAULT, M. Michel GORNARD, Mme Marie-Noëlle AIMARD, Mme Marie-Claire RAGOT. Mme Dominique COIRIER, M. Arthur JONES

ETAIENT ABSENTS: M. Loïc RANCHERE, Mme Martine GENDRAUX, Mme Valérie INGLIN, qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à Mme Sylvie COUTEAU, M. Christian GRIPPON, M. Guillaume GENDRAUX, Mme Sylvie MAGNAIN et M. Fabrice MICHELET ainsi que M. Philippe FAUCON non représenté.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Guillaume GENDRAUX

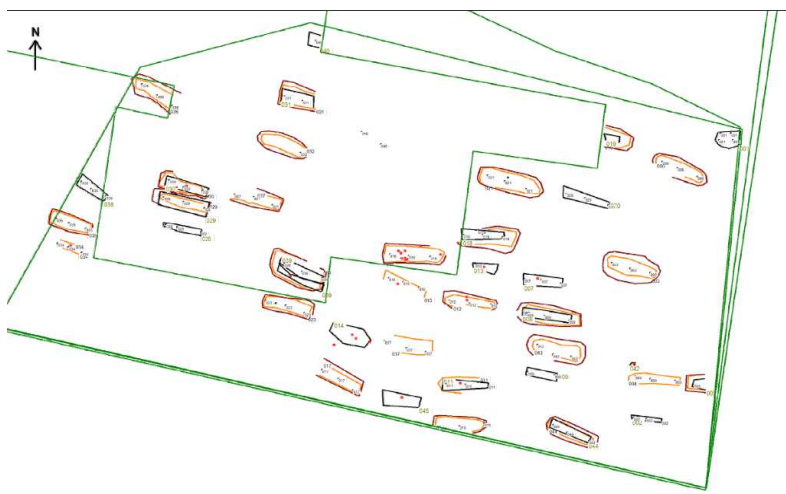
Monsieur le Maire accueille l'assemblée. Après adoption du compte rendu de la séance en date du 18 Novembre 2013, le Conseil Municipal délibère comme suit :

FOUILLES ARCHEOLOGIQUES – AVENANTS

Monsieur le Maire indique que les fouilles archéologiques sur le terrain d'implantation de la future gendarmerie, ont été achevées la semaine dernière et ne donneront pas lieu à la réalisation de la tranche conditionnelle (34 086 € TTC).

Tenant compte d'une moins-value pour le terrassement et la mise à disposition de locaux communaux à proximité qui a permis de ne pas louer les algecos initialement prévus, le Conseil Municipal adopte un avenant en moins-value d'un montant de 5 568 € TTC ce qui ramène le montant de la tranche ferme du marché de 102 145 € TTC à 96 577 € TTC. La demande d'aide est toujours en cours d'instruction.

Les portes ouvertes organisées avec les établissements scolaires qui ont répondu favorablement à la proposition de visites et avec le public en fin de journée ont permis à Monsieur Beauval Archéologue de présenter, à 200 personnes, le fruit de ces fouilles qui ont permis de trouver hormis les squelettes, des objets qui seront étudiés et datés. Un rapport de l'opération sera établi au cours des prochains mois et il est envisagé une réunion de restitution de ce travail à la population de Chef Boutonne, au cours du 2^{ème} semestre 2014.



La localisation des recherches est la suivantes sur la zone fouillée au sud de la parcelle

ECHANGES DE BIENS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DU POITOU ET LA COMMUNE DE CHEF BOUTONNE

Monsieur le Maire rappelle le principe adopté en ces termes, le 16 septembre 2012, au titre des échanges de biens entre la Communauté de Communes du Cœur du Poitou et la commune de Chef Boutonne :

- Echange d'une partie du terrain communal après démolition de l'espace Kennedy (prise en charge par la commune), à la Communauté de Communes du Cœur du Poitou pour la construction d'une Maison Médicale;
- Cession par la CdC à la commune, de l'immeuble (préalablement occupé par la Trésorerie) à titre gratuit ;
- Réalisation à la charge de la commune, du parking commun à la Maison Médicale, à l'entrée du complexe sportif et à proximité de la future gendarmerie ;
- Demande à la CdC, d'envisager une participation financière dont le montant resterait à définir pour compenser la différence de valeur entre ces biens. Cette transaction interviendrait à travers la vente du terrain mis à disposition de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine la proposition d'échanges de biens tel que prévue, avec soulte de 10 000 €uros.

Les frais d'acte notarié correspondants seront pris en charge par moitié par la CDC et la commune de Chef Boutonne.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Madame Sylvie Couteau adjoint responsable de la commission « Animation de la vie locale – Culture – Jeunesse » présente la proposition d'attribution élaborée par la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine donc les versements suivants pour le financement de projet d'animation des clubs :

- FC Boutonnais 3500 €uros
- Club de Tennis 500 €uros
- Tennis de Table Chef Boutonnais : 2 500 €uros

Au gré des demandes de subventions sur l'année, la commission a remarqué qu'il conviendrait d'adapter le règlement car les associations souhaiteraient une lisibilité de l'aide communale sur plusieurs années afin de s'organiser au mieux et sans incertitude quant au montant attribué.

Une autre remarque est formulée quant au partenariat souhaitable des autres collectivités pour l'activité de leurs jeunes respectifs.

Monsieur le Maire révoque à nouveau le rôle que doit jouer la collectivité pour contribuer à la dynamique locale.

L'assemblée est informée des remerciements du Foyer Culturel qui eu égard au résultat de la Biennale 2013, a décidé d'investir le montant de l'aide communale dans l'achat de matériel d'éclairage qui sera mis à la disposition des autres associations par le biais de la commune qui en gèrera la mise à disposition. Le Foyer Culturel est remercié pour cette démarche associative.

VENTE DE MATERIEL

La proposition de cession de l'ancienne balayeuse remplacée car elle ne correspondait plus aux besoins de la commune, est validée. Elle sera donc cédée à Poitou Matériel de Poitiers Biard pour un montant forfaitaire de 2 000 €uros.

ACHAT DE DIVERS EQUIPEMENTS

Monsieur Arthur JONES membre de la commission « Finances- Marchés Publics » invite les élus à se prononcer sur la proposition d'achat de sièges de bureau et d'un jeu d'enfants pour remplacer celui du Parc de l'Hôtel de ville endommagé.

Le Conseil Municipal eu égard au résultat de la consultation, entérine la proposition de la commission qui est de retenir l'offre de la Société RIC de Sauzé-Vaussais pour l'achat de 7 sièges de bureau d'un montant global de 2 076 € TTC et pour l'achat d'un jeu de 5 places « Tortue » moyennant 670 € TTC.

REVISION DU PARC « POUBELLES » SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL POINT ET HARMONISATION

Monsieur le Maire indique qu'il y a sur le territoire 33 poubelles dont certaines ne sont plus en état. Le besoin de remplacement a été évoqué à plusieurs reprises et l'inscription budgétaire reportée sur plusieurs exercices.

Sur proposition de Monsieur le Maire concertée avec les services techniques, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le principe d'un achat de 55 contenants (avec couvercle, en acier et d'une contenance moyenne de 80 litres) et autorise le lancement de la consultation correspondante. Une enveloppe prévisionnelle de 12 000 € sera inscrite

DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les besoins de virements de crédits de fin d'exercice, expliqués par Monsieur le Maire.

INDEMNITE DE CONSEIL DES TRESORIERES AU TITRE DE L'EXERCICE 2013

Le principe du versement d'une indemnité de conseil au trésorier, a, une nouvelle fois, suscité un large débat.

Pour certains élus, cette indemnité instituée depuis longtemps, calculée sur la moyenne des dépenses budgétaires des 3 années précédentes, ne se justifie pas considérant que le conseil du trésorier aux élus fait partie de ses missions normales. Les élus sont très mitigés quant au versement de cette indemnité ainsi remise en cause.

La succession des trésoriers depuis plusieurs années, fait que leur implication n'a pas toujours été à la hauteur de l'attente des élus, certains d'entre eux ayant cependant fait au mieux pour pallier à ces carences.

Monsieur le Maire propose donc aux élus de se prononcer individuellement. Ainsi le versement de l'indemnité 2013 pour les 3 trésoriers qui se sont succédés sur le poste de la trésorerie qui regroupe Sauzé-Vaussais et Chef-Boutonne est ainsi validé :

Indemnité à Mme VIORNEY (137 jours sur le poste) : 0 €

Indemnité à Mme STARCEVIC (intérim de 43 jours) : 73.98

Indemnité à M. MICHEZ (180 jours et toujours en poste) : 309.67 €

BUSTE DE JEAN FRANÇOIS CAIL SUR LE ROND POINT DE LA GARE

Le Conseil Municipal (14 pour, 1 contre, 1 abstention) donne son accord de principe au service de Conservation des Antiquités et Objets d'art des Deux-Sèvres qui souhaite eu égard à l'intérêt qu'elle suscite, solliciter auprès de la commission départementale, la protection de la colonne érigée sur le rond-point de la gare, en l'honneur de Jean-François Cail.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Sylvie MAGNAIN Adjoint responsable de la Commission « Affaires sociales »

- annonce que le nouveau service de transport au marché MOBILIBUS étendu sur le territoire cantonal depuis le début du mois, avec les communes qui ont souhaité y participer, connaît une bonne fréquentation.

- informe les élus que le repas des résidents de l'EHPAD et leurs familles aura lieu le 18.12.2013

Guillaume GENDRAUX Adjoint responsable de la Commission « Valorisation du patrimoine »

indique que la commission travaille au projet de matérialisation des quartiers de Chef Boutonne. Il invite les élus à faire le point sur l'état des plaques de rues sur le quartier dont ils sont respectivement référents et à lister les incohérences et les carences apparues au gré des changements.

Sylvie COUTEAU Adjoint responsable de la Commission « Animation de la vie locale – Culture Jeunesse »

- rappelle que le repas de fin d'année aura lieu avec les agents le 20.12.2013. (53 inscrits). Sylvie Magnain sollicite de l'aide matérielle auprès des élus pour la préparation de l'apéritif offert par Monsieur le Maire et les Adjointes.

Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie »

- indique que le fauconnier intervient donc régulièrement, conformément au contrat.
- dresse le bilan des travaux ou dossiers en cours (chemin de fer, protection des boîtiers électriques régulièrement dégradés sous les halles...)
- précise que la Société Bernaud est intervenue pour le passage caméra depuis la Tête Noire jusqu'à la Fontaine pour déterminer la nature des désordres sur le réseau d'eaux pluviales (des pierres avaient été trouvées au moment de l'entretien régulièrement effectué). Il convient maintenant de solliciter une intervention pour un hydrocurage.

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports des commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à 22 heures :

Le Conseil Municipal valide l'utilisation du minibus par une entreprise chef-Boutonnaise pour un déplacement exceptionnel. Le tarif de mise à disposition est fixé par la convention d'utilisation habituellement signée par les associations ou établissements scolaires utilisateurs.

Le minibus a été indisponible quelque temps pour que la publicité soit actualisée. La cérémonie à laquelle seront conviés les nouveaux annonceurs est fixée le 06 Janvier 2014.

Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie des vœux aura lieu le 10.01.2014 au centre culturel comme les autres années.

Le Syndicat d'eau 4B sera recontacté pour faire le point sur le contexte communal notamment sur les réseaux situés au Guiboux.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est programmée le 27 Janvier 2014 à 20 heures.

Monsieur Gripon évoque des problèmes d'aboiement de chiens qui lui ont été rapportés par des habitants des Grapaudières. Un courrier sera envoyé aux propriétaires.

Monsieur le Maire tient à l'occasion de cette dernière séance de l'année, à remercier les élus pour leur implication, leur dévouement et le travail accompli en 2013 dans l'intérêt collectif.

Ainsi délibéré le 16 Décembre 2013, en mairie de Chef-Boutonne.

Le Maire,
Fabrice MICHELET

Vous pouvez lire ce compte rendu sur le site officiel de la commune www.chef-boutonne.fr;